

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Élections professionnelles dans les TPE 2021 Toutes et tous, votez CGT !

Pourquoi la CGT dans l'enseignement privé (indépendant et non lucratif) et dans les organismes de formation ?

Parce que la CGT, c'est une confédération de syndicats interprofessionnels qui défend les salarié-e-s.

Parce que les syndicats de l'enseignement privé et de la formation adhèrent à la Fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture qui conduit une réflexion transversale sur l'école et de ses enjeux, sur la formation et l'éducation populaire.

Parce qu'à la CGT on est sûr de pouvoir parler à une équipe de militant-e-s présent-e-s sur le terrain, sur l'ensemble du territoire, attentif-ve-s et solidaires.

Parce que la CGT c'est une tradition toujours vivante de mobilisations et de luttes avec et pour les personnels, fondée sur des convictions humanistes et progressistes.

1) Dans l'enseignement privé non lucratif (personnels Ogec), voter CGT, c'est :

- permettre à un syndicat combatif de représenter toute la communauté éducative ;
- faire entendre la voix de toutes et tous y compris des plus précaires ;
- compter sur des représentant-e-s qui agissent en toute transparence, et en toute indépendance des autorités professionnelles et des gouvernements ;
- militer et agir pour l'amélioration de nos conditions de travail ;
- combattre clairement toutes les discriminations.

La CGT revendique :

- l'augmentation des salaires, et un salaire minimum à 1700 euros nets ;
- la prise en compte de la plurifonctionnalité dans la rémunération ;
- le retour aux 58 jours de congés payés pour TOUT le personnel ;
- l'exonération de frais de scolarité pour les enfants du personnel ;
- l'instauration pour toutes et tous d'un supplément familial de traitement et d'une indemnité de résidence ;
- l'indemnité de départ à la retraite calculée sur la période totale passée dans l'enseignement privé et pas seulement dans le dernier établissement ;
- l'accès à une formation de qualité tout au long de la carrière ;
- la reconnaissance de la pénibilité des métiers, et la considération qu'ils méritent.

2) Dans les organismes de formation (OF) et l'enseignement privé indépendant (EPI)

La CGT négocie *via* le SNPEFP-CGT au sein des commissions paritaires de branche des avancées pour les salarié-e-s.

Ces branches se distinguent par une forte féminisation, les contrats atypiques (CDDU, CDII), le temps partiel imposé. La CGT revendique l'embauche de tou-te-s les salarié-e-s en CDI à temps plein sauf lorsque le temps partiel est un choix.

Ces secteurs se recomposent à cause de la réforme de la formation professionnelle et de l'appétit de grands groupes financiarisés. La CGT se bat auprès des salarié-e-s des TPE menacé-e-s par la fermeture de leurs établissements et le *dumping* social. Nous refusons que le moins-disant soit la règle !

« Paroles de salarié »

Je travaillais dans une école bilingue de l'EPI comptant 6 salariés. J'ai appris en même temps que mes collègues, pendant nos vacances d'été, que l'école ne rouvrirait pas en septembre. C'était la panique ! la CGT nous a accompagnés dans nos relations avec le liquidateur judiciaire et nous défend devant les Prud'hommes.

Pour protéger les salarié-e-s des TPE, nous revendiquons le retour du rôle central des branches dans la négociation. Des accords d'entreprise moins favorables que la convention collective ne doivent plus exister.

Bien avant la pandémie, qui a déstabilisé l'économie du pays et renforcé la précarité des salarié-e-s des OF et de l'EPI, la CGT, consciente des conséquences sociales du télétravail, réclamait que s'ouvrent des négociations sur le travail à distance afin de l'encadrer et de prendre en compte les évolutions du métier de formateur-riche et d'enseignant-e face à l'outil numérique.

« Paroles de salarié »

Je suis assistante dans un organisme de formation. Pendant le confinement, j'étais en télétravail. J'ai dû me familiariser avec des logiciels que je n'avais jamais utilisés en m'autoformant. L'employeur refusait de comptabiliser le temps de formation comme du temps de travail. Le SNEFP-CGT est intervenu. Ça a marché, j'ai été payée de mes heures !

La crise du Covid-19 a montré combien la protection de la santé des salarié-e-s est une priorité. La CGT dans l'EPI et les OF revendique l'abandon des jours de carence pour tou-te-s les salarié-e-s après un an d'ancienneté et la prise en charge par l'entreprise de trois jours de congé pour enfant malade.

Quelques revendications spécifiques aux organismes de formation

- reconnaissance des qualifications, des compétences et de l'expérience acquise dans l'exercice du métier ;
- respect du délai de prévenance en cas de changement de planning ;
- régime prévoyance : mêmes prestations pour les non-cadres que les cadres ;
- ratio de 50/50 : une heure de face-à-face donne lieu à une heure de temps de préparation.

Quelques revendications spécifiques à l'enseignement privé indépendant

- reconnaissance des qualifications et de l'expérience : passage automatique de l'échelon B à l'échelon C après cinq ans ;
- interdiction des avenants au contrat de travail qui diminuent rentrée après rentrée le volume horaire global des enseignant-e-s, renforçant ainsi leur insécurité ;
- lutte contre les CDD d'usage à répétition qui sont illégaux et ouverture au sein de la branche de négociations pour mieux encadrer leur utilisation.

**Que vous soyez salarié de
L'EPNL, de l'EPI ou des OF,
Votez CGT, c'est voter
pour vous !**